

Code Postal : 31360

Téléphone 05 61 90 02 25

Télécopie 05 61 90 07 88

Courriel : mairie-de-boussens@wanadoo.fr

**Présents** : MM. SANS , RAMEAU , Mmes GERARD  
SAINT-SUPERY, MM. RIVIERE, AMOUROUX LIVOTI,  
Mmes DALLA-ZANNA , TOUZANNE, M.PIZZATO, Mme  
AIMONE-CAT, M. ROUCH, Mme CAHUZAC.



**Absente** : Mme TONELLO

**Secrétaire de séance** : Madame CAHUZAC Déborah  
Ouverture de la séance à 21 h 02.

### ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une question sera rajoutée à l'ordre du jour :

- modification du PLU

Le compte-rendu de la séance du 18/09/2017 a été adopté à l'unanimité des membres présents.

1°- Monsieur le Maire rappelle que la Commune adhère au **service d'assurance des risques statutaires du personnel**. Un contrat groupe avait été conclu avec un groupe d'assurance qui va expirer le 31/12/2018. Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale nous propose aujourd'hui de le mandater dans le cadre de la mise en concurrence pour un nouveau contrat qui prendra effet le **01/01/2019** jusqu'au **31/12/2022**.  
Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.

2°- Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu d'annuler la délibération prise le 07/11/2016 relative aux **échanges de terrains Commune/SEGER** pour actualisation. La Commune va céder à SEGER une partie de la parcelle B 45 pour une superficie de 1 746 m<sup>2</sup> et la SEGER va céder à la Commune la parcelle B 48 et une partie des parcelles B 46 et 47 pour une superficie de 2 375 m<sup>2</sup>.  
Décision approuvée à l'unanimité des membres présents.

3°- Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu d'annuler la décision prise le 07/11/2016 relative à **un échange de terrains entre la Commune et Monsieur et Madame JAMMANS**, pour actualisation, afin de permettre le développement de l'Entreprise Continental. La Commune va céder à Monsieur et Madame JAMMANS une partie de la B 888 d'une superficie de 1 752 m<sup>2</sup> et Monsieur et Madame JAMMANS vont céder à la Commune une partie des parcelles B 10 et 938 d'une superficie totale de 1 172 m<sup>2</sup>.  
Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.

4°- Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu de **transférer à la Communauté de Communes Cœur de Garonne la zone d'activités** de Boussens d'une superficie de 53 800 m<sup>2</sup> représentant une valeur de 261 043 € 50.  
Transfert adopté à l'unanimité des membres présents.

5°- Monsieur le Maire donne **lecture de la motion sur « l'adoption d'une Loi en faveur des Communes et de la ruralité » établie par l'AMRF**. Il demande à l'Assemblée d'approuver le contenu et de s'associer à la démarche de l'AMRF.  
Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

6°- Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de procéder à des virements de crédits sur le Budget 2017 afin de pouvoir régler les loyers du Café des Sports :

**Art. 6132 : + 2 800 €**

**Art. 6184 : - 2 800 €**

Décision modificative adoptée à l'unanimité des membres présents:

7°- Cette question relative au versement d'une aide pour la préparation du permis de conduire est annulée, la participation devant être versée par le Conseil Régional par le biais de la carte jeune de l'intéressée.

Madame SAINT-SUPERY en profite pour évoquer l'aide financière apportée par le CCAS de Roquettes aux jeunes de 18 à 25 ans pour leur faciliter un accès à l'emploi.

8°- Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu d'annuler la délibération du 20.02.2017 portant sur la modification n° 4 du PLU en vue d'ajouter des compléments. Cette modification doit porter sur :

- l'adaptation des dispositions du PLU sur le secteur des Caussades pour permettre l'accueil d'un foyer de vie pour adultes handicapés ;
- la modification des contours des zones UA et UB en direction du quartier de la Mairie ;
- la modification ponctuelle des règles écrites applicables en zone 1AUX.

9° - Questions diverses :

- a) L'installation d'une borne électrique sur le parking de l'Ecole est en cours.
- b) Projet d'achat d'un véhicule utilitaire : des subventions pouvant être versées dans le cadre du contrat de Territoire à l'Energie Positive.
- c) Une cabane supplémentaire sera commandée pour les jardins partagés.
- d) Une plaque pour l'espace du souvenir devrait être posée avant le 11.11.2017.
- e) Rappel des festivités à venir :

- Repas vin nouveau : **18/11/2017** animé par SONG DAY
- Repas des aînés : **16/12/2017**
- Noël des enfants : **21/12/2017**
- Vœux du Maire : **12/01/2018**
- Repas des employés communaux : **Février 2018 ?**

Une réunion se tiendra pour l'organisation de ces festivités le **23/10/2017** à 20 h 30

- f) Madame GERARD informe que le Comité des Fêtes tiendra son assemblée générale le **27/10/2017** à 19 h dans la salle des fêtes.
- g) Monsieur LIVOTI fait un point sur les travaux en cours.
- h) Monsieur SANS relance l'idée de Monsieur PIZZATO d'organiser une journée citoyenne sur la Commune.
- i) Un courrier sera adressé aux enseignants afin de leur demander de déplacer le lieu de stationnement de leurs véhicules.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 23 h 15.

Boussens, le 18 octobre 2017

